



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Championnat Régional BMX Racing

—

Limoges

—

Dimanche 24 Mai 2026





RENSEIGNEMENTS

bmxclublimoges@gmail.com

tél : 06.06.89.55.89

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2026

Le Comité Régional Nouvelle Aquitaine organise son Championnat régional sous la responsabilité de la CRBMX en une épreuve, le dimanche 24 mai 2026 sur la piste de Limoges (87).

ARTICLE 2

Le Championnat régional est accessible aux pilotes détenteurs d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme. La participation au Championnat de Nouvelle Aquitaine est exclusivement réservée aux pilotes licenciés dans le Comité de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme, aucun pilote extérieur au comité ne sera autorisé à courir.

ARTICLE 3 – CATEGORIES COURUES

Les catégories du Championnat régional de BMX seront les catégories nationales FFC adaptées telles qu'à l'annexe I, et la réglementation associée sera appliquée. **La participation au Championnat régional est obligatoire pour tous les pilotes**

désirant participer aux TFBMX et au Challenge et Championnat de France EXCEPTÉ pour les Juniors Nationaux et les Élites.

ARTICLE 4 – LE TITRE DE CHAMPION NOUVELLE-AQUITAINE

Le titre de champion Nouvelle-Aquitaine par catégorie ne sera décerné qu'à la condition qu'il y ait au minimum 4 pilotes classés au championnat régional.

Si moins de 4 pilotes dans une catégorie, ils seront regroupés et donc le titre correspondra à cette catégorie.

Le titre de champion Nouvelle Aquitaine sera décerné au pilote le mieux classé.

Le titre de champion Nouvelle Aquitaine sera attribué dans les catégories précisées à l'annexe 1.

ARTICLE 5 – FILM DE COURSE

Le déroulement de la compétition devra respecter le timing établi en annexe 2. Les essais se font par blocs :

- Bloc 1 : Cruisers,
- Bloc 2 : U7, U9 & U11 (filles et garçons),
- Bloc 3 : U13 et + (filles et garçons).

ARTICLE 6 – RECOMPENSES

Les 8 premiers de chaque catégorie du championnat régional seront récompensés par une coupe ou un trophée, ou autre.

Le vainqueur du Championnat recevra un maillot de Champion Nouvelle Aquitaine. Le maillot ne sera pas porté lors du championnat régional de l'année suivante, car remise de son titre.

La cérémonie des récompenses est obligatoire pour les 8 premiers (podium pour les 3 premiers). Cérémonie le matin pour le bloc 1 & 2. Cérémonie l'après-midi pour le bloc 3.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT

Le pilote engagé dans une catégorie marque les points de la place qu'il obtient le jour de l'épreuve suivant le barème national lié au programme national de gestion des courses.

ARTICLE 8 – REMISE DES RÉCOMPENSES

La remise des récompenses se fera selon le timing de la course. Obligation à la cérémonie protocolaire de

présence des 3 premiers.
Le port du maillot du club inscrit sur la licence est obligatoire lors de la cérémonie protocolaire, sous peine de sanction disqualifiante.

ARTICLE 9 - ENGAGEMENTS

Pas de licence à la journée.

Les engagements et le paiement de la totalité des droits d'engagements se feront obligatoirement au plus tard le mardi 20 Mai à 20 heures.

Coût d'engagement de 10,10€ par catégorie, et 11,20€ si le pilote roule en 20 et 24 pouces.

Tous les clubs devront au moins nommer un arbitre sur la journée pour cette compétition via l'adresse mail **arbitre.bmx.naq@gmail.com** à la même échéance de date, sous peine de pénalités. La plus grande diligence est demandée à chacun pour avoir un staff d'arbitres complet.

Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, ne pourra être remboursé par le club organisateur que sur présentation d'un certificat médical, postérieur à la date limite d'engagement au plus tard la veille du jour de l'épreuve soit le samedi 23 mai 2026 à 12h00, par le responsable de son club.

Tout responsable de club doit, le jeudi précédant la compétition :

- Contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste « inscriptions par club » disponible via le lien sqorz ou directement sur Oursqorz du comité Nouvelle Aquitaine
- Signaler toute anomalie à l'adresse **arbitre.nbm.x.naq@gmail.com** pour être pris en considération. L'accès au secrétariat sera réservé aux seuls référents désignés dans les mêmes délais via la même adresse mail.
- Un badge à cet effet devra être fourni par le club organisateur.

ARTICLE 10 – EQUIPEMENT

Tout pilote n'ayant pas l'équipement vestimentaire et le matériel réglementaire se verra refuser le départ.
La plaque latérale de cadre porte-numéro est

obligatoire (en plus de la plaque de guidon) et devra, conformément à la réglementation nationale, comporter le numéro et l'initiale du nom de famille.

Le port du maillot du club est obligatoire.

ARTICLE 11 - CHARTE DE BONNE CONDUITE

La pratique du Bmx en compétition doit se faire en respectant tous les protagonistes que le compétiteur et tous licenciés sont amenés à croiser : les adversaires, les arbitres, les bénévoles, les secrétaires, le public, ...

Le Fair-Play doit être respecté par tous, et en cas de réclamation ou déclassement le ou les pilotes concernés devront dans tous les cas savoir se contrôler.

Chaque club devra désigner un référent Club pour représenter le pilote en cas de litige.

Si un parent de pilote non licencié ne respectait pas cette charte, le président de jury et les responsables de la commission régionale BMX se réservent le droit de transmettre un rapport à la commission de discipline du comité pour sanction envers le pilote licencié.

Pour le bon déroulement des compétitions il est important que chaque licencié connaisse ce point du règlement.

ARTICLE 12 – CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT

Tout pilote engagé en championnat régional reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que le Titre VI et s'engage à les respecter.

ARTICLE 13 – CLASSEMENT GENERAL

Le classement se fera sur la seule épreuve du Championnat régional. Les résultats seront communiqués lors de la remise des récompenses, sur le site Internet du Comité de Nouvelle Aquitaine et dans le Journal Cyclisme.

ARTICLE 14 – ANTI-DOPAGE

Comme pour toute compétition un contrôle antidopage pourra être réalisé par l'ALD.

ARTICLE 15 – RÈGLEMENT NATIONAL

Pour tout point non défini au présent règlement, se référer au règlement national.

Annexe 1 : Catégories du Championnat Régional

Vingt Pouces	Vingt-quatre Pouces
U7 filles U7 garçons U9 filles U9 garçons U11 filles U11 garçons U13 filles U13 garçons U15 filles U15 garçons U17 filles U17 garçons Femmes 17-24 ans Femmes 25+ U19 garçons Hommes 17-29 Hommes 30+	Cruiser femmes U15 et U17 Cruiser garçons U15 & U17 Cruiser femmes 17 et + Cruiser hommes 17-29 Cruiser hommes 30-39 Cruiser hommes 40 et +

Annexe 2 : Timing de course

Les essais se dérouleront par blocs :

- Bloc 1 : Cruisers
- Bloc 2 : U7, U9 et U11 (filles et garçons)
- Bloc 3 : U13 et + (filles et garçons)

Déroulement :

- Essais contrôlés Blocs 1 et 2
- Manches de qualification blocs 1 et 2
- Quart de final Blocs 1 et 2
- Essais Bloc 3 :
- Demi finale Blocs 1 et 2
- Finales Blocs 1 et 2
- Pause
- Warm up bloc 3
- Manches de qualification bloc 3
- Quarts, demi et finales bloc 3

Annexe 3 : Local ANTI DOPAGE

Se référer au règlement FFC, TITRE XIV REGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DES CONTROLES ET A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE, notamment Titre II, Chapitre 1, Section 1, Article 60 qui stipule :

- La personne physique ou morale responsable des lieux mentionnés à l'article L. 232-13 du code du sport doit mettre des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle.
- En particulier, les organisateurs des compétitions et manifestations visées à l'article 5 du présent règlement ont l'obligation de prévoir, à proximité du lieu d'arrivée des courses ou du site des compétitions, un local approprié qui permette l'organisation des opérations de contrôle et de prélèvement dans de bonnes conditions techniques, et dont l'aménagement et l'installation soient de nature à préserver la dignité des personnes concernées.
- Se reporter également section 5 : article 64 et 65 et section 6 : article 66 relatifs aux accompagnateurs.

Annexe 4 : Informations d'usage

Accès :

Piste BMX Racing - Complexe Sportif de la Basse
Rue Bill Coleman - 87100 Limoges



Tonnelles :

Vous pourrez positionner vos tonnelles à l'endroit indiqué sur le plan, il n'y a pas de réservation nécessaire, nous comptons sur vous pour respecter les emplacements prévus, un bénévole sera à votre disposition pour vous aider à vous installer.

La fixation des tonnelles à partir de piquet y compris de type sardines est strictement interdite.

Restauration et buvettes :

Un service de restauration et des buvettes seront tenus par les bénévoles du club qui feront le maximum pour vous satisfaire.

Village commerçant :

Un village sera mis en place avec la présence de partenaires locaux

Point accueil :

Un point d'accueil sera mis en place pour l'émargement des pilotes, la distribution des badges et répondre à toutes vos éventuelles questions.